



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Gratuité des médicaments et préjugé aiguë envers les personnes à l'aide sociale Le Collectif livre plusieurs centaines de prescriptions au ministre de la Santé Philippe Couillard

Québec, le 6 juin 2005 – Le **Collectif pour un Québec sans pauvreté** a livré aujourd'hui au bureau du **ministre de la Santé et des services sociaux, Philippe Couillard**, 909 bouteilles de médicaments accompagnées d'autant de prescriptions. Ces prescriptions citoyennes visent à soigner l'épidémie aiguë de préjugés qui empêchent le ministre et le gouvernement d'établir l'accès gratuit aux médicaments prescrits pour l'ensemble des personnes qui ont 12 000 \$ ou moins de revenu annuel. La délégation d'une cinquantaine de personnes a également déposé une lettre d'appui signée par 95 intervenantEs provenant de divers secteurs du milieu de la santé et des services sociaux. Le Collectif demande au ministre un rendez-vous et redit l'engagement du premier ministre et de son parti sur la question.

La demande

Le Collectif et son réseau, de même que les signataires de la lettre d'appui, rappellent que le budget du Québec 2005-2006 restaure l'accès gratuit aux médicaments prescrits pour les personnes âgées qui reçoivent le supplément de revenu garanti, ce qui, considérant leur faible revenu annuel de 12 389 \$, est certainement une bonne décision. Il y a toutefois un manquement important à l'équité verticale dans le fait de ne pas le faire pour l'ensemble des personnes qui ont un revenu moindre. Ce manquement devient de la discrimination et une attaque à la dignité des personnes quand il continue de priver des personnes qui ont un revenu deux fois moindre, soit les personnes à l'aide sociale jugées sans contraintes sévères à l'emploi. Celles-ci ont perdu cette protection en même temps que les personnes âgées à l'instauration de l'assurance médicaments.

Les personnes à l'aide sociale sont les plus pauvres de la société québécoise. À 537 \$ par mois, soit 6444 \$ par année, la prestation de base ne couvre pas les besoins essentiels. Elle n'est pas calculée non plus pour inclure le coût des médicaments. Elle met les personnes en déficit humain. Elle les rend malades.

Les prescriptions

Les prescriptions transmises par le Collectif au ministre viennent de partout au Québec. Elles énoncent de façon criante le préjudice causé. «Mais médicament m'empêche de manger», dit l'une d'elles. «Je dois sauter des mois», dit une autre. «Plus je paie mes médicaments plus ça fait montée la pression, dit une troisième, car mon budget est toujours dans le rouge ou presque.» Et ainsi de suite : «Pourtant la douleur est la même pour les pauvres et les riches». «Soulagez nous de ce fardeau». «On ne devrait pas avoir à choisir entre du lait et des médicaments».

La lettre d'appui

La lettre d'appui, disponible sur le site Internet du Collectif au www.pauvrete.qc.ca, a été signée par plusieurs personnes travaillant dans des directions de santé publique, des CLSC, des hôpitaux et centres de santé. Elle est endossée par des médecins, des organisateurs communautaires, ainsi que par des chercheurs universitaires reconnus pour leurs travaux sur la santé, les inégalités de santé et le système de santé, dont Maria de Koninck et Michel O'Neill de l'Université Laval, ainsi que Louise Séguin et Régis Blais, de l'Université de Montréal. Elle est également signée par le Dr Roch Bernier, directeur général de la Fondation Lucie et André Chagnon ainsi que par Claude Gagnon, président du syndicat des professionnelles et professionnels de la santé publique de Québec.

